

un taux beaucoup plus élevé,—il saute aux yeux que le gouvernement récupère de ces prestations de sécurité de la vieillesse une somme qui serait certainement égale à ce déficit.

Je disais tantôt que je ne me croyais pas la compétence même de deviner le montant, mais je veux bien m'aventurer à supposer que le montant récupéré sous forme d'impôt sur le revenu est supérieur de beaucoup à celui du déficit de la présente année et probablement supérieur aux déficits enregistrés dans le passé. Je sais que le ministre n'est pas en mesure de répondre maintenant à ma question sur le montant d'argent récupéré de cette façon, parce que le ministre du Revenu national m'a déjà dit en réponse à d'autres questions inscrites au *Feuilleton* qu'on ne tient pas de comptes séparés de cette façon. Cependant, il me semble que, si le ministre des Finances doit continuer d'année en année à déclarer un déficit comptable au titre de la Caisse de sécurité de la vieillesse, il doit se faire dresser un tableau complet de la situation, même si cet autre poste doit faire l'objet d'une estimation. A mon avis, si l'on fait une estimation de ce quatrième poste et si on l'ajoutait aux trois autres, on constaterait qu'il n'y a même pas de déficit comptable pour ce qui est de la sécurité de la vieillesse.

La morale à tirer de cela saute aux yeux. Si elle n'est pas évidente, je la formulerai une autre fois.

M. Herridge: Je veux en peu de mots appuyer tout ce qu'ont dit à cet égard les honorables député de Vancouver-Quadra et de Winnipeg-Nord-Centre. Cependant, j'aimerais tout d'abord poser au ministre la question que voici: a-t-on étudié les accords de réciprocité au sein du Commonwealth relativement aux prestations de sécurité de la vieillesse?

L'hon. M. Harris: Je ne saurais répondre à cette question, je le regrette, monsieur le président. Je conseille à l'honorable député de la poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

Division des régions septentrionales et des terres—

579. Subvention au gouvernement du Territoire du Yukon pour acquitter le solde des frais de construction excédant les \$1,700,000 déjà avancés en prêt par le gouvernement du Canada à cette fin, pour le système d'aqueduc et d'égout de la ville de Whitehorse et son nouveau quartier résidentiel; ladite subvention devant être payée pendant l'année financière en cours, et toute partie de cette subvention qui n'est pas utilisée pour la fin ci-indiquée devant être remboursée, \$600,000.

M. Simmons: L'estimation initiale pour l'aqueduc et les égouts de Whitehorse qu'avaient établie des ingénieurs compétents étaient d'environ \$1,700,000, dont une part de \$700,000, représentant le coût de ces installations, devait être acquittée par le gouvernement territorial, et le reste, un million, devait l'être par la municipalité de Whitehorse. Les frais additionnels de \$600,000 ne peuvent être reprochés à personne en particulier.

Comme il faut bien s'en rendre compte, les frais de construction dans les territoires du Yukon sont exceptionnellement élevés par rapport aux autres localités des régions à population plus dense. Dans le Yukon, la saison de construction est courte et celui qui essaye de déjouer les éléments constate en général que ça lui coûte cher.

Compte tenu des circonstances actuelles, les autorités locales de Whitehorse ne sont pas en mesure d'assumer un fardeau financier supplémentaire de \$600,000. Les ministères et organes du gouvernement, tout autant que la population civile de la région de Whitehorse, seraient dans une bien meilleure situation s'ils avaient les égouts et l'eau. Cette aide du gouvernement fédéral arrive donc à point et sera appréciée de tous.

Je tiens à remercier sincèrement le ministre d'avoir fourni les fonds nécessaires à l'achèvement de l'entreprise pour le bien de tous les intéressés, car il serait absolument impossible pour le gouvernement du Yukon et la ville de Whitehorse d'assumer l'intégralité de la pleine charge de ce service. Ce serait un fardeau beaucoup trop lourd pour eux. Cela peut donc servir à prouver à tous les honorables députés que le gouvernement fédéral est pleinement conscient de ses responsabilités quand il s'agit de contribuer à l'essor de nos localités du Nord.

M. Herridge: Monsieur le président, je remercie l'honorable député du Yukon de nous avoir donné cette explication détaillée en l'absence du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Nous le remercions et le félicitons vivement.

J'aimerais poser au ministre la question suivante. Comment le gouvernement du Yukon rembourse-t-il les prêts que lui a consentis le gouvernement fédéral? Quelles sont les sources de revenus qui peuvent lui permettre de rembourser ces prêts?

L'hon. M. Harris: Les souvenirs que j'ai quant aux revenus du territoire du Yukon sont un peu vagues car il doit y avoir un peu plus de deux ans que je ne les ai pas étudiés, mais je suis sûr que l'on pourra obtenir tous les renseignements voulus auprès de l'honorable représentant du Yukon.

(Le crédit est adopté.)